

PHASE 2 du DECONFINEMENT : quelques règles

Dans un premier temps, il est utile de rappeler que le protocole sanitaire ministériel repose sur les **cinq principes généraux suivants** :

- Le maintien de la distanciation physique,
- L'application des gestes barrières,
- La limitation du brassage des élèves,
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels (mairie),
- L'information, la communication et la formation

Du fait des mesures exceptionnelles, il est important de bien prendre conscience que les écoles et les classes ne fonctionneront pas de manière habituelle et que cela impliquera une grande adaptabilité de la part de vos enfants à qui nous allons demander de respecter des mesures de distanciation et d'hygiène ou gestes barrière auxquels ils ne sont, pour l'instant, pas habitués. Une formation leur sera dispensée dès le premier jour de présence et un rappel quotidien sera effectué régulièrement tout au long de la journée notamment pour les élèves qui réintègrent l'école pour la première fois après le confinement

ACCUEIL/ HORAIRES :

Les horaires ont été communiqués dans le message précédent suivant l'accueil échelonné.

<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/niort-louis-aragon/spip.php?article2499>

Il est important de les respecter sous peine de devoir patienter avant que je vienne vous ouvrir. Pour rappel, il y aura 4 entrées en service.

Il est interdit pour les familles de pénétrer dans l'enceinte scolaire.

Nous demandons aux familles qui entrent par le parking des enseignants de se stationner sur le grand parking de la rue De Ronsard pour garantir la sécurité des enfants.

L'accueil est échelonné mais ne concerne pas les élèves qui prennent le bus de Sciecq.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

Vous recevrez mardi un récapitulatif de l'organisation pédagogique par classe pour les élèves scolarisés **à temps plein**, **sur deux jours** et **en distanciel complet** (non retour à l'école) pour ne pas surcharger votre enfant de travail avec les différents dispositifs proposés.

REGLES A RESPECTER (hygiène, matériel...) :

*Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. **La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.***

La distanciation physique est essentielle : 1 mètre entre chaque personne à tout moment.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif seront proscrites.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

Les parents **devront prendre la température** de leur enfant avant le départ à l'école. Si fièvre (+ de 37.8°) ou symptômes, l'enfant doit rester à la maison. L'école doit être prévenu de préférence sur le téléphone portable du directeur (06-37-20-43-00) car souvent en déplacement à l'école. Pour rappel, il n'y a pas de secrétariat.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent.

Le masque est **obligatoire** dans les transports.

Dans tous les cas, chaque enfant devra avoir un masque dans un sac congélation qui sera rangé dans son sac (si besoin dans la journée).

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets seront proscrits.

Si un enfant ne respecte pas les règles d'hygiène et de sécurité, il se verra exclu de l'école. Des rappels réguliers seront faits au préalable et la famille informée avant exclusion.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID (pour information) :

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, nous contacterons un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. (Il faudra être joignable à tout moment)

- Rappel par la directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmière de l'éducation nationale pourra être sollicitée si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte

Au nom de l'équipe enseignante, je vous remercie de votre coopération.

M EMERIAU, directeur du primaire